

COMMUNE : 002 AIGÜEFONDE
 ARRONDISSEMENT : 81 CASTRES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CASTRES

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Publié le
 ID : 081-218100022-20230412-2023_005-DE

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 240 349	50,85	143,65	2 389 000	1 214 807	50,85	1 214 807
Taxe foncière non bâties (TFNB)	37 510	102,96	203,74	39 700	40 875	102,96	40 895
Taxe d'habitation (TH)	126 345	8,68	47,63	135 315	11 745	8,68	11 745
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		1 267 427
Total					1 267 427		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	1 267 427	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			53 262	0	1 074	- 395 892	- 341 556

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
1 267 427		- 341 556		925 871

À ALBI

Le 08 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
 YVES JULIEN
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
 PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 14/04/2023
 Pour la Commune



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 2 558 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) 51 d. Locaux industriels 45 972 Taxe foncière non bâtie 4 681 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Dotation pour Mayotte Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations		2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 216 789 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 6 485 c. Par la loi (autres) Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi		3. PRODUITS DES IFER a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres 5. RÉFORMES FISCALES Taxe d'habitation : a. Fraction de TVA nationale (%) b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur 0,685994	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION a. Hors résid. principales et log. vacants 135 315 b. Logements vacants soumis à la THLV >>>					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023 13	Taux des EPCI de 2022 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14) 15	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
	national 11	départemental 12				a. National >>>	b. Communal >>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	57,86	144,65	1,00000	143,65	Taux maximum :	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	82,98	207,45	3,71000	203,74	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	
Taxe d'habitation (TH)	22,98	22,64	57,45	9,82000	47,63	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 34,99	
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle... a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>> b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>							